REUNION EXCEPTIONNELLE DE BUREAU
DU 23 DECEMBRE 2013

DEBUT DE LA REUNION A 20 H 30

Le Comité Directeur s'est réuni ce jour pour statuer au scrutin secret, sur le maintien ou l'exclusion du Comité Directeur et du Club, de Mr Jean-Pierre LHERMITTE, en application de l'Article 8 des statuts des R.C.C.

Il avait été demandé à chaque membre du Comité Directeur, de déposer dans la boîte aux lettres du club son bulletin de vote, dans une enveloppe spécifique de couleur grise en papier recyclé, pour le 23/12/2013 au plus tard, Ces enveloppes dédiées au vote, ont été distribuées à chacun des membres du Comité Directeur, présents ou excusés, au cours de la dernière réunion du 17/12/2013 à laquelle JP Lhermitte ne s'est pas joint.

A 20H50, Monsieur LHERMITTE ne s'étant toujours pas présenté, il a été procédé à l'ouverture de ces 7 enveloppes :

RESULTAT DU VOTE :

- 7 PERSONNES SE SONT EXPRIMEES, POUR 8 MEMBRES DU CTE DIRECTEUR

- 6 (SIX) VOTES FAVORABLES A UNE EXCLUSION
- 1 (UN) VOTE BLANC.

DELIBERATION : A 20 h55, Monsieur Jean-Pierre LHERMITTE est exclu du Comité Directeur et du Club des Randonneurs Cyclotouristes Cherbourgeois.

NB : Afin d'éviter toute contestation, cette opération a été filmée par René-Luc DUPUY.

La BAL des RCC contenait également 8 autres enveloppes classiques, non conformes au vote, Monsieur Lhermitte ayant incité par mail un certain nombre de licenciés à déposer un bulletin de vote, alors que seuls les membres du Comité Directeur détiennent ce droit.

Pour vérification, elles ont été ouvertes à 21 H00 mais non prises en compte. Cette opération a également été filmée.

FIN DE LA REUNION A 21 H 30.